

## **PROGRAMME DE FORMATION**

« ENTENDRE NE VEUT PAS DIRE ECOULER, CAR L'OUÏE EST UN SENS MAIS L'ECOUTE EST UN ART »

Les clefs de la bienveillance et de la bientraitance en EAJE.

### **Les actions de formation.**

Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances et des compétences.

### **Objectifs.**

Identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'enfant et sa famille, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Permettre au personnel des structures de s'approprier les notions relatives à la maltraitance/malveillance et à la bientraitance/bienveillance.

Se réapproprier les valeurs de la structure et de son engagement pour le métier.

### **Public :**

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets.

Personnel paramédical IDE PDE RSAI et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

### **Prérequis :**

Français écrit et parlé.

### **Nature de l'action :**

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

Les actions de formation.

### **Horaires :**

9h – 17h (1h de pause repas).

### **Contenu :**

#### **La frontière entre maltraitance et bienveillance**

Être en capacité de connaître les définitions, l'écoute active, la juste distance, la bienfaisance, la sollicitude et la reconnaissance.

#### **5 impératifs et 4 clés pour une écoute active réussie**

Être en mesure de pouvoir différencier « entendre et écouter »

#### **Rôle des professionnels de la petite enfance**

A construire ensemble autour de leur valeur mais aussi celles de la structure.

Uniformiser les pratiques pour davantage de cohérence dans les équipes et/ou structures.

**Moyens :**

Présentation avec rétroprojecteur.

Tableau et feutre ou Paper bord.

Internet.

**Résultat de l'action et suivi :**

Auto-évaluation des stagiaires sur la mise en place de la bienveillance et bientraitance

Suivi par mail/téléphone.

Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

**Sanction de la formation :**

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

**Informations complémentaires :**

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur du client. Le client devra le tenir à

Disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.

V2. Décembre 2021